

# Avis Technique 13/01-856

Annule et remplace les Avis Techniques 13/96-663,  
13/96-663\*01 Mod et 13/96-663\*02 mod

Mortier colle C1 T

Colle à carrelage  
Adhesives for tiles  
Mörtel und Klebstoffe für  
Fliesen und Platten

## Kerabond

Titulaire : Société MAPEI  
ZI du Terroir  
29 avenue Léon Jouhaux  
F-31140 Saint Alban  
Tél. : 05 61 35 73 05  
Fax : 05 61 35 73 14

Ne peuvent se prévaloir du présent  
Avis Technique que les productions  
certifiées, marque CSTBat, dont la  
liste à jour est consultable sur Inter-  
net à l'adresse :

**www.cstb.fr**

rubrique :

Produits de la Construction  
Certification

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
(arrêté du 2 décembre 1969)

**Groupe Spécialisé n° 13**

Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes

Vu pour enregistrement le 21 janvier 2002

Pour le CSTB : J.-D. Merlet, Directeur Technique



Secrétariat de la commission des Avis Techniques CSTB, 4, avenue du Recteur-Poincaré, 75782 Paris Cedex 16  
Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 - Internet : www.cstb.fr

**Le Groupe Spécialisé n° 13 « Revêtements carrelages, revêtements muraux et produits connexes » de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 26 juin 2001, le mortier colle KERABOND présenté par la Société MAPEI France. Il a formulé sur ce produit, l'Avis ci-après qui annule et remplace les Avis Techniques 13/96-663, 13/96-663\*01 Mod et 13/96-663\*02 mod Cet Avis ne vaut que si les fabrications bénéficient d'un certificat de qualification attaché à l'Avis Technique et délivré par le CSTB.**

## 1. Définition succincte

### 1.1 Description succincte

Mortier colle à base de ciment gris ou blanc, prêt à gâcher, classé C1 T, destiné à la pose de carreaux céramiques ou analogues sur murs intérieurs et sols intérieurs (cf. « Classification des colles à carrelage - Définitions et Spécifications » *Cahier du CSTB 3264*).

### 1.2 Identification

La marque commerciale, l'identification de l'usine productrice, la date de fabrication du produit et le marquage correspondant à la certification CSTBat sont inscrits sur les emballages.

## 2. AVIS

### 2.1 Domaine d'emploi accepté

Le produit peut être utilisé :

- sur murs intérieurs,
- sur sols intérieurs,

comme indiqué au paragraphe 1 du Dossier Technique.

### 2.2 Appréciation sur le produit

#### 2.2.1 Aptitude à l'emploi

##### Satisfaction aux lois et règlements en vigueur

Dans les lois et règlements en vigueur, il n'y a pas de dispositions spécifiques à l'emploi de ce produit.

##### Adhérence

Compte tenu des résultats d'essais effectués en laboratoire, le collage avec ce produit conduit à des performances satisfaisantes.

##### Comportement vis-à-vis du passage de l'eau

Un mortier colle ne s'oppose que partiellement à la pénétration de l'eau dans le support. En particulier, il ne peut pas se substituer à un ouvrage d'étanchéité, lorsque celui-ci est requis.

#### 2.2.2 Durabilité

Dans le cadre du domaine d'emploi visé, la durabilité de l'ouvrage peut être appréciée comme :

- analogue en sol à celle des revêtements scellés de manière traditionnelle sur dallage sur terre plein, sur les supports en mortier base ciment,
- comparable en mur à celle du support ou du revêtement.

#### 2.2.3 Fabrication

La fabrication fait l'objet d'un contrôle interne systématique du fabricant, régulièrement suivi par le CSTB.

Les produits bénéficiant d'un certificat valide sont identifiables par la présence du logo CSTBat suivi du numéro de marquage apposé sur les emballages.

#### 2.2.4 Mise en œuvre

Ce produit à caractéristique additionnelle « T » limite, voire empêche, le glissement en mur des carreaux pendant la pose.

### 2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

#### 2.3.1 Conditions de fabrication et de contrôle

Le fabricant est tenu d'exercer sur sa fabrication, un contrôle interne permanent en usine, portant sur les matières premières, les conditions du mélange et le produit fini, conformément au Règlement Technique de la certification CSTBat des colles à carrelage.

Chaque emballage doit comporter un marquage conforme aux prescriptions du Règlement Particulier de la certification CSTBat des colles à carrelage.

#### 2.3.2 Conditions d'emploi et de mise en œuvre

Le domaine d'emploi et les conditions de mise en œuvre doivent respecter les dispositions prévues, pour les mortiers colles classés C1 T dans les documents suivants :

- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles ou d'adhésifs » *Cahier du CSTB 3265*,
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles » *Cahier du CSTB 3267*.

### Conclusions

#### Appréciation globale

Pour les fabrications bénéficiant d'un certificat de qualification délivré par le CSTB, l'utilisation du produit dans le domaine proposé est appréciée favorablement.

#### Validité

Jusqu'au 30 juin 2008.

Pour le Groupe Spécialisé n° 13  
Le Président  
C. VERNEAU

# Dossier Technique

## établi par le demandeur

## A. Description

### 1. Principe – Domaine d'emploi

KERABOND est un mortier colle prêt à gâcher, classé C1 T.

#### Domaine d'emploi

Son domaine d'emploi est celui des mortiers colles classés C1 T tel que défini dans les Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) d'exécution des revêtements de murs intérieurs et de sols intérieurs en carreaux céramiques ou analogues, *Cahiers du CSTB 3265 et 3267*.

### 2. Matériaux

#### 2.1 Désignations commerciales

Désignations commerciales	Distributeurs
KERABOND	Société MAPEI ZI du Terroir 29 avenue Léon Jouhaux F-31140 Saint Alban
HEXACOL	Société COSBAT F-31650 Saint Orens
MORTIER COLLE CERACOL	Société CAROFRANCE Coutenge F-43230 Paulhaguet

#### 2.2 Définition du produit

Poudre de couleur grise ou blanche, à gâcher à l'eau sur chantier.

#### Nature des constituants

##### ## Constituants principaux :

- ciment gris CPA CEM I 52,5 CP 2
- ciment blanc CPA CEM I 42,5 PM CP2
- sables siliceux.

##### ## Constituants secondaires :

- dérivés cellulosiques,
- résine plastifiante,
- fibres cellulosiques.

#### 2.3 Identification du produit

Les caractéristiques d'identification sont indiquées pour chaque usine de production sur une fiche spécifique attachée au certificat relatif à cette usine.

#### 2.4 Conditionnement

Le produit est conditionné en sac papier de 25 kg (3 plis dont 1 couché polyéthylène) et en sacs plastiques de 5 kg.

Il peut être conservé pendant 12 mois en emballage d'origine fermé, entreposé dans un endroit sec et frais.

Sont indiqués sur les sacs :

- le nom du produit et le poids du sac,
- le mode d'emploi résumé,
- le centre de production (identifié par une lettre associée à un tableau de déchiffrement),
- la date de fabrication (en clair),
- le numéro de lot de fabrication.

### 3. Fabrication et contrôles

#### 3.1 Centre de fabrication

Le produit fait l'objet d'un certificat CSTBat attaché à l'Avis Technique pour chaque centre de fabrication.

#### 3.2 Contrôles

La société procède à des contrôles internes :

- de réception des matières premières,
- en cours de production,
- sur le produit fini,

conformément aux dispositions prévues par le Règlement Technique de la certification attachée à l'Avis Technique des colles à carrelage.

### 4. Mise en œuvre

Les conditions générales de mise en œuvre sont celles définies pour les mortiers colles classés C1 T, dans les documents suivants :

- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles ou d'adhésifs » *Cahier du CSTB 3265*,
- « Cahier des Prescriptions Techniques d'exécution des revêtements de sols intérieurs et extérieurs en carreaux céramiques ou analogues collés au moyen de mortiers colles » *Cahier du CSTB 3267*.

La pose sur parois en béton cellulaire ne nécessite pas l'application préalable d'un primaire.

#### Gâchage du produit - Ouvrabilité de la pâte

- Taux de gâchage :  
KERABOND GRIS : 28 à 30 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 7 l à 7,5 l d'eau pour un sac de 25 kg) ;  
KERABOND BLANC : 25 à 27 % d'eau par rapport au poids de poudre (soit 6,25 l à 6,75 l d'eau pour un sac de 25 kg) ;
- Temps de repos : 2 à 3 min environ.
- Durée de vie du mélange : 3 h au moins.
- Temps ouvert pratique sur chantier : 20 min.
- Temps d'ajustabilité pratique sur chantier : 30 min (les carreaux étant posés 10 min après étalement de la colle sur le support).

#### Produits de jointoiment

Dans le cas où il est prévu l'emploi d'un joint formulé, les produits suivants peuvent être utilisés :

KERACOLOR FF	Pour des largeurs de joints de 6 mm au plus
KERACOLOR GG	Pour des largeurs de joints de 4 mm à 15 mm
ULTRACOLOR	Pour des largeurs de joints jusqu'à 20 mm

## B. Résultats expérimentaux

Essais effectués conformément aux modalités données en annexe au Règlement de la certification CSTBat des colles à carrelage.

## C. Références

Produit fabriqué depuis 1990.

Importance globale des applications en France à ce jour : 8 000 000 m<sup>2</sup> environ.